

Le Code et le VIH/Sida

Entre 5 et 20% des mères infectées par le VIH vont transmettre le virus à leur enfant via le lait maternel. Si une mère allaite exclusivement, le risque peut être réduit. Ne pas allaiter élimine le risque de transmission mais en pratique, là où les taux d'infection par le VIH sont les plus élevés, les taux de mortalité infantile due à l'alimentation artificielle et les conditions de vie sont supérieures au risque de contracter le VIH. Une mère séropositive pour le VIH doit pouvoir faire un choix éclairé quant au mode d'alimentation de son enfant. Elle a besoin d'un soutien empathique et d'informations justes et claires.

Les recommandations des Nations Unies déclarent:

“Lorsque l'alimentation de substitution est acceptable, possible, abordable, nourrissante et de bonne qualité, il est recommandé de ne pas allaiter. Dans toutes les autres situations, l'allaitement maternel exclusif est recommandé les six premiers mois de vie.”

Les recommandations des Nations Unies se rapportant au VIH et à l'alimentation des enfants soulignent l'importance du Code face à la pandémie de VIH/Sida. L'utilisation du lait artificiel par les mères infectées peut aussi sous-tendre le message implicite à la communauté que l'alimentation artificielle est recommandée par les professionnels de santé et ne comporte pas de risque. Ceci est appelé «contre effet». Si le Code est appliqué pleinement et tous les messages publicitaires bannis, les professionnels de santé et autres seront aidés dans la transmission des informations et le

soutien aux décisions d'alimentation des enfants dans ce contexte. L'application du Code évite les contre effets.

“Il est temps pour les dirigeants et les sociétés de protéger les mères et enfants d'Afrique et au-delà, du monde entier, des pratiques commerciales des multinationales. L'application du Code est un objectif noble pour un meilleur avenir.”

Tchbindat, membre du bureau nutrition, Unicef/Tanzanie. 2006

Renforcer la vigilance au Code

Nos délégués à l'Assemblée Mondiale de la Santé savent que l'implication des citoyens est la clé de la réussite. Tous ensemble nous pouvons améliorer la santé publique en étant vigilant sur l'application du Code et en gardant en mémoire:

- L'importance de rester sur nos gardes. Les firmes entretiennent délibérément le flou autour du Code. De nombreux individus le font car ils ne connaissent pas le Code. S'ils l'enfreignent, rien ne sert de les attaquer, mieux vaut les éduquer.
- Personne ne souhaite la mort d'un bébé ou la souffrance d'une mère. Lorsqu'elles apprennent comment nous sommes manipulés par les campagnes publicitaires, les personnes avisées cherchent toujours une voie «nouvelle» pour faire évoluer les pratiques.
- Echangez vos informations à propos du Code pour adapter les pratiques et réjouissez-vous si d'autres vous «volent» vos idées.
- Travaillez en partenariat, vous ne pouvez rien faire seul.
- Votre créativité est importante. Vous aurez des idées adaptées à votre situation locale.

EXEMPLES D' ACTIONS POUR FAIRE PROGRESSER LE CODE

S'informer, informer les autres

- Suivre des sessions d'information sur le Code avec nos collègues et partenaires. Contacter l'Ifban, les bureaux locaux ou internationaux de l'Unicef, de l'OMS et demander des supports, informations, conseils (voir p6, les centres ressource).
- Demander à l'Unicef, l'OMS des exemplaires de documents clés gratuits.
- Proposer d'organiser des sessions d'information pour vos centres de santé locaux. S'ils veulent s'engager ou maintenir leur label IHAB, ils doivent connaître le Code.

Surveillance

- Organiser un exercice de repérage. Visiter des supermarchés, pharmacies, feuilleter des magazines et autres médias, sites Internet, chaînes de télévision. Si possible inspecter votre centre de santé qu'il soit public ou privé.
- Préparer un petit rapport comportant des schémas simples et des faits réels, des photos prouvant la violation du Code. Protéger la confidentialité.
- Encourager la vigilance des étudiants concernant les applications du Code dans leurs travaux de recherche. Soutenez les en leur apportant des informations, des adresses.

Communication, publicité

- Contacter des administrations, groupes de consommateurs, de défense des droits de l'homme, des professionnels de santé, groupes de soutien à l'allaitement pour constituer un comité de défense du Code (national ou local). Ceci peut être un sous-groupe d'un comité préexistant.
- Préparer une présentation simple, montrant des exemples de violations fréquentes du Code pour expliquer comment elles nuisent aux décisions éclairées.
- Préparer un communiqué de presse pour les médias locaux et choisir un porte-parole habitué à parler aux journalistes.
- Proposer ce sujet à des étudiants pour la réalisation de films, vidéos, DVD que vous pourrez utiliser comme support d'information aux parents ou professionnels. Les étudiants en art visuel seront intéressés de faire ce travail pour débiter et se faire connaître.
- Si vous avez accès à Internet, constituer une liste de personnes intéressées pour les informer des faits concernant le Code. Constituer également, une liste de discussion pour échanger à propos du Code.

